

Quel danger représentent les serpents venimeux de Suisse?

Comparées aux piqûres d'insectes, les morsures de serpents sont un évènement très rare en Suisse. Parmi les 103 morsures recensées entre 1983 et 1995, seules 14 ont débouché sur des complications. Une seule issue fatale est connue depuis 1960. Les réactions allergiques représentent le plus grand danger, comme dans le cas des piqûres d'insectes. Cependant, les morsures de serpents exigent toujours le recours au médecin, contrairement aux piqûres d'insectes.

La présente feuille d'information vise à éviter les cas de morsures. En cas d'accident, elle indique la bonne manière de réagir.

Où trouve-t-on des serpents venimeux en Suisse?

Des serpents vivent dans l'ensemble du pays. Les deux espèces de vipères venimeuses, l'aspic (*Vipera aspis*) et la péliade (*Vipera berus*), sont cependant entièrement absentes du Plateau. Elles habitent surtout les pentes ensoleillées du Jura et des Alpes. Elles sont rares et même menacées d'extinction dans certaines régions, mais peuvent aussi abonder localement. Chaque personne travaillant en plein air ou marchant dans la nature peut donc se trouver face à un serpent venimeux.

Dans tous les cas, la prudence est de mise face à un serpent, car il n'est pas évident pour un profane de distinguer les espèces venimeuses et inoffensives à distance. La coloration de nombreuses espèces est fort variable, et il existe des individus noirs parmi les espèces venimeuses et non venimeuses. Les autres critères d'identification ne sont pas perceptibles de loin.

Informations sur les serpents permettant d'éviter les morsures

- Les serpents sont des animaux à sang froid, dont la température corporelle dépend donc de celle de l'environnement. Durant leur période d'activité, de mi-février à fin octobre environ, ils sortent en premier lieu par temps chaud et humide. En cas de canicule, de sécheresse, de froid ou de forte pluie, les serpents regagnent leurs cachettes ou se dissimulent dans les herbes.

- Les serpents réagissent rapidement aux signaux visuels. Des mouvements voyants les font rapidement fuir.

- Les serpents n'ont pas d'oreilles et sont sourds.

- Les serpents sont craintifs. Acculés, ils se défendent en sifflant et mordant.

- Les serpents indigènes ne peuvent se projeter que sur une distance équivalant à la moitié de leur propre longueur.

- Les serpents se réfugient volontiers dans d'étroites fissures qui les protègent de leurs ennemis. Les tas de bois et de pierres, les murs de pierres sèches, les planches, les plaques de tôle et d'éternit représentent des abris très appréciés.

- Un serpent restant immobile à l'approche de l'homme n'est pas forcément mort, mais peut somnoler ou rester impassible, confiant en son camouflage.

- Un serpent qui se déplace en direction d'un homme ne cherche pas à l'agresser, mais ne l'a simplement pas remarqué. Un mouvement bien marqué suffit à faire fuir l'animal. A la période du rut, les mâles se déplacent à la recherche des femelles et sont tellement absorbés qu'ils ne prêtent pas immédiatement leur attention à la présence d'une personne!

Conséquences d'une morsure et traitement

La plupart des morsures débouchent seulement sur des symptômes légers. Une surveillance hospitalière et des mesures de médecine courante suffisent généralement. Le recours à un anti-venin (sérum) est rare. Celui-ci doit être inoculé par un médecin, car il peut provoquer de graves effets secondaires. Le recours à un anti-venin chez des herpétologues professionnels ne doit être envisagé qu'en cas d'extrême nécessité.

Règles de comportement prophylactiques

- Ne pas marcher à pieds nus sur un terrain difficile à observer, mais porter de gros souliers et des pantalons (les enfants aussi).

- Ne pas laisser les enfants jouer dans des endroits difficiles à surveiller; leur explique le danger qu'engendre un comportement inadéquat face à un serpent, par exemple si l'enfant cherche à l'exciter.

- Ne pas se saisir d'un serpent, ni l'importuner, mais le signaler et faciliter sa fuite. Si l'animal reste immobile, passer devant lui calmement en respectant une distance de 2 m.

- Vérifier l'absence de serpents avant de s'installer pour une pause.

- Ne pas pénétrer dans les broussailles. Lors de la récolte de champignon et de baies, frapper d'abord les zones de broussailles avec un bâton pour faire fuir les serpents.

- Attention au moment de poser sa main hors de vue, p.ex. sur une pile de bois, un mur ou un tas de pierres.

- Lorsqu'on soulève une pierre, une planche etc., penser qu'un serpent peut être caché en-dessous.

- Ne pas dormir à-même le sol dans une région riche en serpents.

- Ne ramasser du bois de nuit qu'avec une lampe de poche.

- Si des serpents se tiennent près de votre maison, supprimer les cachettes disponibles et faites place nette: tondre le gazon à ras, éloigner les tas d'herbes et de feuilles, ainsi que les piles de planches, de tôles ou d'éternit. Disposer la réserve de bois à l'ombre, car les serpents recherchent les emplacements ensoleillés.

Si ces mesures ne suffisent pas à éloigner durablement les serpents, contactez le karch ou le garde-faune. Abstenez-vous de toute autre intervention!

Premiers secours en cas de morsure de serpent venimeux en Suisse

1. Garder son calme. Le venin met plusieurs heures avant que son action culmine, ce qui donne le temps de trouver un soutien médical. Un suivi hospitalier de 24 h est indiqué dans tous les cas.
2. En cas de perte de connaissance, mettre la victime en position latérale stable. En cas de choc, mettre la victime en position de choc (tête vers le bas).
3. En cas d'allergie connue au venin de serpent ou d'apparition de symptômes correspondants (chute de pression, perte de connaissance après quelques minutes), injecter un médicament d'urgence (p.ex. EpiPen®).
4. Le cas échéant, retirer montre ou bracelet du bras mordu.
5. Désinfecter la blessure.
6. Immobiliser le membre touché pour ralentir la propagation du venin dans l'organisme, par exemple en utilisant une branche comme attelle (prévoir du remboursement pour éviter des points de pression).

7. Amener calmement le patient à un poste de secours, en lui évitant des efforts inutiles. En cas de difficultés, alerter les secours.

8. Si aucun symptôme local ou systémique n'apparaît après 6 heures, on peut conclure qu'aucune quantité de venin significative du point de vue médical n'a été inoculée. Par précaution, le suivi hospitalier devrait néanmoins durer 24 h.

Attention: les interventions suivantes sont à proscrire:

- Bandages compressifs, garrots: l'utilisation d'une ceinture, de ficelle ou équivalent peut engendrer de graves atteintes au membre concerné, voire sa perte.
- Manipulations sur la morsure autres que la désinfection: incisions, injections de substances, pose de glace, succion et compression sont à éviter.
- Ingestion d'alcool.
- Injection d'anti-venin. Seul le médecin doit l'administrer!

En cas de recours aux secours, fournir les indications suivantes:

- Identité de l'appelant
- Lieu de l'accident (aussi précis que possible)
- Données sur la personne accidentée
- Heure de l'accident

Numéros d'urgence:

- Ambulance 144
- Police 117
- REGA 1414
- Centre TOX 145 (+41 44 251 51 51)

Veillez noter que les serpents comptent parmi les animaux les plus menacés de Suisse. Les huit espèces indigènes sont protégées depuis 1967 au niveau fédéral. Tuer un serpent est non seulement inutile, mais aussi punissable.

Le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (karch) dispose de connaissances détaillées de la distribution des serpents en Suisse. Si vous êtes inquiets de la présence de serpents près de chez vous, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous informerons sur les espèces présentes dans votre région et, en cas de besoin, mettrons notre représentant régional à votre disposition. Merci de nous signaler toute observation des deux espèces de vipères en Suisse. Les observations des autres espèces nous aident également à compléter nos connaissances à leur sujet. Merci de nous en informer!

karch
Passage Maximilien-de-Meuron 6, 2000 Neuchâtel
Tel 032 725 72 07, info@karch.ch, www.karch.ch



pentapharm

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Suisse



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA



Serpents venimeux – comment réagir?

Serpents venimeux de Suisse et morsures



karch



Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse

Vipère péliade *Vipera berus*

venimeuse



Vipère aspic *Vipera aspis*

venimeuse



Vipère aspic – venimeuse



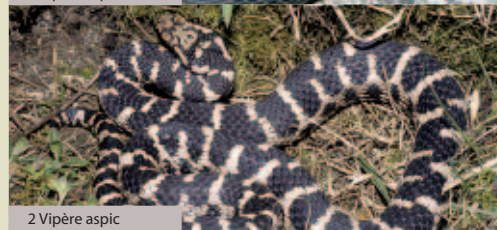
Couleuvre tessellée – non venimeuse

Les différences entre serpents venimeux et non venimeux de Suisse s'observent au niveau de la tête. Les deux vipères ont une pupille verticale, alors que celle des espèces inoffensives est ronde. La disposition des écailles de la tête diffère également. Ces deux critères ne peuvent toutefois s'observer qu'à faible distance. La couleur et les dessins des serpents sont extrêmement variables, et il existe des individus mélaniques (noirs) aussi bien chez les espèces venimeuses que chez les non venimeuses – voir illustrations à droite. La prudence est donc de mise face à n'importe quel serpent.

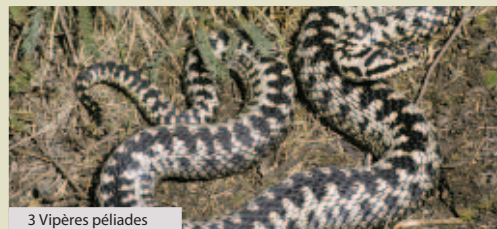
Un truc: tout serpent dépassant 90 cm de long est à coup sûr non venimeux, car les deux vipères indigènes ont toujours une taille inférieure.



1 Vipère aspic



2 Vipère aspic



3 Vipères péliades

- 1 Plusieurs populations de vipères aspics et péliades comptent régulièrement des individus noirs ou au moins très sombres. Des individus foncés sont aussi observés chez certaines espèces non venimeuses.
- 2 Les vipères aspics des Alpes peuvent porter de grandes taches dorsales.
- 3 Certaines vipères péliades mâles sont très pâles, et même presque blanches, en particulier au printemps.

Texte: Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse (karch)
Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT)
Adaptation française: Philippe Fallot
Photos: Andreas Meyer, Uwe Prokoph

Habitat caractéristique des vipères aspic et péliade dans les Alpes suisses.



Vieux murs de pierres et ruines – là aussi, on peut rencontrer des serpents venimeux.

Distribution de la vipère aspic et de la vipère péliade en Suisse. Les deux espèces sont présentes dans l'ouest du Jura, les Alpes occidentales et les vallées méridionales des Grisons.

Vipère aspic Présence des deux espèces
Vipère péliade

